

Association - DEMANDE DE SUBVENTION

Document réservé aux demandes inférieures à 500 €
(hors investissements, dotations cantonales et associations sportives)



Présentation de votre association

Nom de votre association

Sigle

Objet associatif

N° SIRET

Code APE

Année Création

N° Déclaration préfecture

Coordonnées

Adresse du siège social

Adresse de correspondance
(si différente)

N° Téléphone

N° Fax

Courriel

En cochant cette case, j'autorise le Département des Pyrénées-Orientales à utiliser ces données pour m'envoyer par courriel des informations relatives à ses activités.

(La loi n° 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.)

Site internet

Personne à contacter

Nom et Prénom du représentant légal (le Président)

N° Téléphone

Courriel

Nom et Prénom de la personne chargée du dossier

Fonction

N° Téléphone

Courriel

Agréments

Votre association est-elle agréée ?

Type d'agrément

N° d'agrément

Date d'agrément

Moyens

Moyens humains	Salariés	Bénévoles	Mises à disposition	Total
Effectif total				
Équivalent temps plein				
Nombres d'adhérents		Nombre de licenciés		
Montant de la cotisation		Montant global des cotisations		

Mise à disposition de locaux, de matériel ou de personnel

(joindre les conventions de mise à disposition)

Rappels importants

- Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association devra produire au Département, dans un **délai de 6 mois suivant la fin de l'exercice** pour lequel la subvention a été attribuée, **un compte rendu financier** qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.
- Nous vous recommandons de suivre les règles édictées par le Comité de réglementation comptable (règlement 99-01) et notamment d'utiliser le **Plan comptable associatif**.

Références : *Loi du 14.04.2000 (Art.10); Arrêté du 11.10.2006 (Art. 1)*

Présentation de la demande

Présentation de l'action ou du projet associatif pour lequel la subvention est sollicitée

(si vous n'avez pas assez de place pour présenter le projet, vous pouvez joindre un document complémentaire)

Objectifs

Date et lieu de la manifestation (le cas échéant)

Intérêt départemental

Montant de la demande

L'association sollicite le Département des Pyrénées-Orientales pour un montant de

€

Engagement de l'association

Je, soussigné.e dûment habilité.e en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du donnant autorisation de représentation de l'association , en sa qualité de Président.e, sollicite auprès du Département des Pyrénées-Orientales une subvention de €, déclare :

exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics,

- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyen.nes dans leurs relations avec les administrations,
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte
- utiliser l'aide financière susceptible d'être allouée conformément à sa destination prévisionnelle,
- mettre à disposition ou fournir toute pièce complémentaire qui sera demandée par les services du Département des Pyrénées-Orientales.

En cas de soutien du Département :

- que l'association fera mention de ce partenariat sur tout support de communication et dans nos rapports avec les médias.

Date et signature du/de la Président.e

(ou de son.sa délégué.e si attestation de délégation jointe)



Pièces à joindre à la demande

- Lettre de demande de subvention adressée à la Présidente du Département faisant apparaître le projet d'actions pour lequel la subvention est sollicitée (facultatif)
- Statuts (*)
- Déclaration en préfecture (*)
- Copie de l'insertion au Journal officiel (*)
- Certificat d'immatriculation au répertoire INSEE (N° SIREN-SIRET et APE) (*)
- Composition du bureau datée et signée
- Composition du conseil d'administration datée et signée
- Procès verbal de la dernière assemblée générale
- Compte rendu d'activité de l'exercice précédent
- Bilan, compte de résultat de l'exercice précédent
- Rapport du commissaire aux comptes de l'exercice précédent (le cas échéant)
- Budget prévisionnel de l'association
- Budget prévisionnel de l'action (facultatif)
- Relevé d'identité bancaire de l'association

(*) *A n'envoyer que s'il s'agit d'une première demande ou si des modifications sont intervenues*

Pour tout changement des statuts, des instances dirigeantes ou du siège social, joignez la déclaration en préfecture.

AVERTISSEMENT

aucune demande de subvention ne sera examinée si le dossier est incomplet

Imprimez puis envoyez **par courrier** la demande de subvention à :

Mme la Présidente du Département
24, quai Sadi Carnot
BP 906
66 906 Perpignan Cedex

